

Prévisions budgétaires

M. l'Orateur: La motion proposée aux termes de l'article 43 du Règlement exige le consentement unanime. Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES TRANSPORTS AÉRIENS**L'OPPORTUNITÉ D'UNE ÉTUDE EN COMITÉ DES RÈGLES DE LA SÉCURITÉ AÉRIENNE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion touchant une question d'une extrême urgence. Il s'agit, en l'occurrence, de l'attitude gênante et irréfléchie des transporteurs aériens canadiens et des fonctionnaires du ministère des Transports à l'égard de l'application des règles de la sécurité aérienne.

● (1510)

Comme il a maintenant été divulgué que le slogan qui régit manifestement la façon d'agir de nos lignes aériennes et des fonctionnaires du ministère des Transports quand il s'agit d'appliquer et de faire respecter les normes de sécurité aérienne est «la sécurité ne vend pas les billets»—attitude qui met naturellement en péril les Canadiens qui voyagent par avion—et comme le ministère fédéral des Transports est censé être incapable d'appliquer les règlements concernant la sécurité et préfère passer outre aux infractions, je propose, appuyé par le député de Dauphin (M. Ritchie):

Que la Chambre autorise maintenant le comité permanent des transports et des communications à faire enquête et formuler des recommandations sur la mise en vigueur des règlements canadiens de sécurité aérienne et que le ministre soit chargé de prendre sur-le-champ les mesures nécessaires pour améliorer cette situation afin de veiller sur la sécurité des Canadiens qui voyagent par avion.

M. l'Orateur: En toute déférence, même en donnant au député le bénéfice du doute, sa motion est inadmissible aux termes du Règlement, car il y décrit une situation générale plutôt qu'un incident précis de nature urgente et de nécessité pressante.

* * *

LE BUDGET PRINCIPAL DE 1975-1976**RENOI DE CERTAINS CRÉDITS AUX COMITÉS PERMANENTS**

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, j'ai une motion à présenter aux termes de l'article 59 du Règlement, qui concerne le renvoi du budget des dépenses aux divers comités permanents de la Chambre. C'est une motion très longue que les députés de l'opposition ont en main depuis quelques jours, et je crois que le greffier en a aussi une copie. Peut-être pourrais-je donc me dispenser de la lire et souligner simplement un ou deux changements d'importance à l'intention de la Chambre.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'accord pour que la motion, comme le suggère le président du Conseil privé,

[M. Cossitt.]

soit déposée comme si elle avait été lue et imprimée dans le hansard?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: Voici la motion précitée.*]

Motion aux termes de l'article 59 du Règlement

Que les prévisions budgétaires relatives aux sommes requises pour l'administration du Canada durant l'année financière se terminant le 31 mars 1976 soient renvoyées aux divers comités de la Chambre ainsi qu'il suit:

Au comité permanent de l'agriculture

Agriculture—Crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, L30, L35, 40, 45, 50, 55, 60 et 65

Au comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts

Communications—Crédits 1, 5, L10 et 15

Travail—Crédits 10

Secrétariat d'État—Crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60, 65, 70, 75, L80, 85, 90, 95, 100, L105 et L110

Au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale

Affaires extérieures—Crédits 1, 5, 10, L15, 20, 25, 30, L35 et 40

Défense nationale—Crédits 1, 5, 10 et 15

Au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques

Finances—Crédits 1, 5, 10, 20 et 25

Industrie et Commerce—Crédits 1, 5, 10, L15, L20, L25, L30, L35, 40, 45, 50, 55, 60 et 65

Revenu national—Crédits 1 et 5

Conseil privé—Crédit 20

Au comité permanent des pêches et des forêts

Environnement—Crédits 1, 5, 10, 15, L20, 25, 30 et 35

Au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales

Consommation et Corporations—Crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25 et 30

Santé nationale et Bien-être social—Crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55 et 60

Affaires urbaines—Crédits 1, 5, 10, 15, L20, 25, 30 et L35

Au comité permanent des Affaires indiennes et du développement du Nord canadien

Affaires indiennes et Nord canadien—Crédits 1, 5, 10, L15, L20, 25, 30, 35, L40, L45, L50, L55, L60, 65, 70, 75 et L80

Au comité permanent de la justice et des questions juridiques

Justice—Crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25 et 30

Solliciteur général—Crédits 1, 5, 10, 15, 20 et 25

Au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration

Travail—Crédits 1 et 5

Main-d'œuvre et Immigration—Crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25 et 30

Au comité permanent des prévisions budgétaires en général

Finances—Crédit 15

Gouverneur général et lieutenants-gouverneurs—Crédit 1

Parlement—Crédits 1, 5 et 10

Conseil privé—Crédits 1, 5, 15 et 25

Science et Technologie—Crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35 et 40

Secrétariat d'État—Crédit 115

Approvisionnements et Services—Crédits 1, 5, L10, 15, 20 et 25

Conseil du Trésor—Crédits 1, 5, 10, 15 et 20

Au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics

Énergie, Mines et Ressources—Crédits 1, 5, 10, L15, 20, 25, 30, 35, 40, L45, L50, 55, 60, 65 et 70

Travaux publics—Crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, L30, 35, 40, 45 et 50

Au comité permanent des privilèges et élections

Conseil privé—Crédit 10

Au comité permanent de l'expansion économique régionale